Nations Unies S/PV.8067



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8067e séance

Mercredi 11 octobre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Zambrana
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/824)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/826)

17-31931 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/824)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/826)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Léonard She Okitundu, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Maman Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/824, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/826, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Sidikou.

M. Sidikou (*parle en anglais*) **:** Je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est aujourd'hui donnée de les informer sur la situation en République démocratique du Congo.

Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour exprimer mes sincères condoléances et ma sympathie aux familles, ainsi qu'au Gouvernement tanzanien, pour la mort de deux soldats de la paix tanzaniens qui ont été tués le 9 octobre lors d'une attaque commise par les Forces démocratiques alliées (ADF) contre la base de Mamundioma de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je condamne cette attaque, ainsi que toutes les attaques commises contre le personnel de la MONUSCO, qui sert la cause de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo.

Comme le Conseil le sait, les difficultés liées à la mise en œuvre de l'accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 ont malheureusement persisté au cours des derniers mois. Le large consensus auquel sont parvenus les acteurs politiques clefs avec la signature de l'accord ne s'est pas maintenu en permanence tout au long de l'année, en particulier en ce qui concerne le mécanisme transitoire de suivi – le Conseil national de suivi de l'accord –, la mise en œuvre de mesures de confiance pour sceller l'accord et les calendriers électoraux. Dernièrement, les débats se sont concentrés sur l'idée selon laquelle les élections ne se tiendront très probablement pas avant la fin de l'année 2017, contrairement à ce qui était prévu dans l'accord. Cette idée a engendré de nouveaux débats politiques sur les diverses interprétations de l'accord, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre future du mécanisme transitoire. Malheureusement, ces débats ont ravivé, à leur tour, un climat d'incertitudes et de tensions politiques.

C'est à la lumière de ces événements que l'ONU, en marge de l'ouverture de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, a convoqué une manifestation parallèle sur la situation en République démocratique du Congo. Les participants à la réunion ont salué l'engagement des autorités à respecter la Constitution, et souligné la nécessité d'adopter de nouvelles mesures de confiance visant à créer des conditions propices à la conclusion fructueuse du processus électoral. Les participants ont réaffirmé une fois de plus le rôle central de l'accord du 31 décembre 2016, et l'importance de veiller à sa pleine mise en œuvre afin d'ouvrir la voie à la

tenue opportune d'élections libres, équitables, pacifiques et crédibles. Les débats qui ont eu lieu au cours de la manifestation parallèle ont reconnu les progrès réalisés par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en ce qui concerne le processus d'inscription des électeurs, et souligné la nécessité de publier dès que possible un calendrier électoral et de décider d'un budget pour les élections. Les parties prenantes congolaises ont également été pressées d'intensifier leurs efforts pour se préparer à la tenue rapide d'élections présidentielle et législatives libres, équitables, pacifiques et crédibles, conformément à l'accord, et, en même temps, pour adopter des mesures de confiance supplémentaires de manière à créer un environnement propice à une conclusion fructueuse du processus électoral.

À cet égard, je voudrais en venir à deux points spécifiques – les progrès concernant la tenue d'élections et la création de conditions qui y sont propices. S'agissant du premier point, bien que la publication d'un calendrier électoral et la définition d'un budget restent les principaux jalons du processus politique et seront essentielles pour atténuer les tensions et l'incertitude politiques pour aller de l'avant, il est important de noter que des progrès ont été accomplis en matière d'inscription sur les listes électorales. À la mi-septembre, la CENI avait inscrit plus de 41 millions d'électeurs, dont 48 % de femmes, un chiffre légèrement en baisse par rapport aux années 2006, 2011 et 2016. Début septembre, les formations à l'inscription sur les listes électorales ont débuté dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central, les dernières provinces du pays qui sont encore soumises à ce processus.

Toutefois, l'incertitude demeure en ce qui concerne l'inscription de membres de la diaspora, le mode de scrutin et le calendrier pour l'adoption de lois critiques. Malheureusement, les ressources financières nécessaires pour garantir un progrès durable vers la tenue d'élections ne sont pas encore en vue. La Commission reste sous-financée, et le panier de fonds multipartenaires mis en place dans le cadre du Projet d'appui au cycle électoral au Congo, géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, n'est encore financé qu'à hauteur de 6 %, sur les 123,3 millions de dollars demandés. La MONUSCO n'a pas non plus reçu de ressources supplémentaires pour appuyer la mise à jour des listes électorales ou le processus électoral dans son ensemble. Cela est en grande partie dû aux incertitudes autour du calendrier électoral et du processus politique en marche. La création de conditions propices à la tenue d'élections dépend largement de la mise en œuvre de mesures de confiance.

J'ai systématiquement rappelé à toutes les parties prenantes leur responsabilité de garantir le respect des droits et des libertés au cours de cette période d'incertitudes politiques prononcées. Ce respect présuppose la mise en œuvre intégrale de toutes les mesures de confiance prévues dans l'accord, garantissant l'ouverture de l'espace politique et le respect de tous les droits de l'homme, notamment le respect des droits et des libertés politiques de chacun, y compris le droit à la liberté d'opinion et d'expression et le droit à la liberté de réunion pacifique. L'ONU est préoccupée par le fait que des journalistes, des opposants politiques et des activistes de la société civile fassent encore l'objet d'intimidations, de harcèlement et de violence, principalement en lien avec leurs activités et l'expression de leurs opinions concernant le processus politique. J'ai appelé à plusieurs reprises à mettre un terme à ces agissements, et à ce que les droits et les libertés inscrits dans la Constitution congolaise soient pleinement respectés afin de créer des conditions propices à la tenue d'élections crédibles et pacifiques.

(*l'orateur poursuit en français*)

Dans ce contexte d'incertitude politique, la situation sécuritaire s'est davantage détériorée dans plusieurs régions de la République démocratique du Congo, avec une augmentation des attaques ciblées contre les forces nationales de sécurité par les groupes Maï-Maï. Au Nord-Kivu, des attaques à répétition des groupes Maï-Maï contre les positions des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) se déroulent dans un climat de tensions entre les communautés hutues et Nande. Les Forces démocratiques alliées - appelées démocratiques - ont également tenté de s'emparer de plusieurs positions des FARDC. Au Sud-Kivu, les groupes Maï-Maï mènent des attaques contre plusieurs emplacements stratégiques des FARDC depuis la fin du mois de juin. Il y a moins de deux semaines, les Maï-Maï Yakutumba ont attaqué Uvira, la deuxième ville du Sud-Kivu, et ont pu être repoussés uniquement grâce à une intervention rapide et robuste de la MONUSCO et à une coordination exemplaire avec les FARDC. La complexité de la situation actuelle au Sud-Kivu a été illustrée, de manière tragique le 15 septembre, lorsque des affrontements ont éclaté entre des demandeurs d'asile burundais et les forces de sécurité congolaises, ces dernières ayant recouru à un usage excessif de la force qui s'est traduit

par la mort de 37 Burundais et en a blessé 117 autres. Un soldat des FARDC a également été tué et six soldats des FARDC ainsi qu'un officier de la Police nationale congolaise, ont été blessés. Cette tragédie n'aurait jamais dû se produire. Il convient de noter que deux membres des FARDC ont été arrêtés à la suite de cet incident, et la MONUSCO a diligenté une enquête sur la réponse des Casques bleus au cours de cet événement.

Au-delà des Kivus, dans la province du Tanganyika, les affrontements entre les milices Twa et Louba ont repris sur fond de recrudescence des activités des Maï-Maï Kata Katanga et de clivages émergents entres plusieurs milices Twa. La situation sécuritaire dans la partie occidentale du pays reste volatile à la suite des affrontements majeurs entre la secte politico-religieuse Bundu Dia Mayala et les forces sécuritaires à Kinshasa et au Kongo central. Les incidents violents se poursuivent dans la région du Kasaï : ils sont caractérisés par des affrontements entre les milices Kamuina Nsapu et les forces de sécurité et aussi des conflits interethniques. Je condamne fermement les attaques par les milices Kamuina Nsapu, le recrutement des enfants, le ciblage d'écoles, d'églises et autres sites protégés. Je dénonce également l'usage disproportionné de la force et le ciblage délibéré de civils attribués aux FARDC. La violence doit cesser, et ses auteurs doivent être tenus responsables. La violence doit cesser et ses auteurs tenus responsables.

L'impact de la détérioration de la situation sécuritaire sur la vie des populations civiles est clairement visible. Entre les mois de juin et août de cette année, la MONUSCO a relevé 1 329 cas de violations et abus des droits de l'homme. Les groupes armés en ont perpétré 533, alors que les acteurs étatiques sont responsables de 769 violations, dont 27 % attribués aux forces armées et 24 % à la Police nationale. À cela s'ajoute la dégradation de la situation humanitaire, qui montre clairement aussi l'impact du conflit sur la population civile. Nous comptons environ 8,5 millions de personnes – y compris 5,5 millions enfants – ayant actuellement besoin d'assistance humanitaire. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire a atteint 3,8 millions, et plus de 621 000 Congolais ont cherché refuge dans la sous-région, Angola, Zambie, etc. Dans la seule région du Kasaï, quelque 2,8 millions de personnes sont confrontées à des niveaux critiques d'insécurité alimentaire, et plus de 1,5 million d'enfants continuent de subir les risques de violence, de déplacement et de perte d'accès à l'éducation et aux services médicaux.

Malgré les importants défis auxquels nous sommes confrontés dans cette situation changeante, la MONUSCO n'a cessé d'ajuster son dispositif et sa présence afin de mieux adapter son empreinte aux priorités énoncées dans la résolution 2348 (2017), en vue de maximiser son efficacité et de faire face aux réductions budgétaires. La Mission a modifié les limites de secteurs afin de permettre à la Force de redéployer ses troupes dans les provinces orientales et d'intervenir avec plus de souplesse à travers le pays. La Mission a également amélioré la mobilité de la Brigade d'intervention, et la présence de la MONUSCO dans la région du Kasaï a été renforcée, notamment grâce au redéploiement du personnel civil, militaire et de police.

Afin de respecter l'effectif maximum autorisé par la résolution 2348 (2017) pour le personnel militaire et de satisfaire aux nouvelles exigences budgétaires, la Mission achèvera bientôt le rapatriement de 1 687 membres du personnel militaire. La MONUSCO est également en train d'introduire et de mettre à l'essai une nouvelle stratégie de « protection par projection », en particulier dans les zones affectées par la fermeture des bases de la MONUSCO, stratégie qui est conçue pour offrir à la Mission une plus grande souplesse dans la réalisation de son mandat de protection des civils.

En conclusion, je souhaite souligner l'engagement de la MONUSCO à soutenir, à travers ses bons offices, les principes de l'accord du 31 décembre 2016, principes qui représentent la seule voie viable pour créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédites et apaisées en République démocratique du Congo. À l'heure actuelle, la publication d'un calendrier électoral réaliste, l'établissement d'un budget pour la tenue des élections, la mise en œuvre de mesures de décrispation, et la garantie du respect des droits et libertés fondamentales sont les principales conditions à remplir pour faire avancer le processus politique. À cet égard, le soutien des Nations Unies, tout en étant essentiel, ne sera pas suffisant. En effet, les acteurs de la région, notamment l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont un rôle essentiel à jouer pour aider toutes les parties prenantes en République démocratique du Congo à relever les défis auxquels elles sont confrontées et soutenir les progrès réalisés dans le processus politique en vue de la tenue des élections. Dans ce contexte, la récente visite du Président de la Commission de l'Union africaine représente un précieux renforcement des efforts collectifs de la communauté internationale afin d'aider les acteurs congolais à avancer

vers la tenue des élections. Ce n'est qu'en travaillant ensemble, de manière solidaire et en synergie, que les obstacles auxquels la République démocratique du Congo se heurte actuellement pourront être surmontés.

Le Président : Je remercie M. Sidikou de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, et remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Maman Sidikou, de son exposé, ainsi que son équipe et tout le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) du travail qu'ils continuent d'accomplir dans des conditions extrêmement complexes.

Je tiens à réaffirmer une nouvelle fois l'attachement de l'Uruguay à la stabilité et à la pacification de la République démocratique du Congo, non seulement en tant que membre non permanent du Conseil mais aussi en tant que pays qui fournit de façon ininterrompue depuis 17 ans des contingents à la MONUSCO. Je voudrais présenter l'analyse de l'Uruguay sur les trois aspects suivants : les retards accumulés sur le plan politique, leurs répercussions sur la sécurité et la situation humanitaire et des droits de l'homme, et le rôle de la MONUSCO compte tenu de des circonstances actuelles.

Premièrement, l'Uruguay est préoccupé par le fait que le large consensus qui s'était dégagé entre les principaux acteurs politiques à travers la signature de l'accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 soit en train de s'éroder rapidement du fait des divergences profondes entre les signataires. Les retards qui s'accumulent dans la mise en œuvre de l'accord politique faute d'engagement véritable des parties mettent gravement en péril la tenue d'élections avant la fin de l'année, comme prévu dans ledit accord, et ne font qu'exacerber le climat d'incertitude politique et institutionnelle. Face à cette situation, l'Uruguay prie instamment tous les acteurs politiques qui ont signé l'accord, y compris le Gouvernement – qui a en outre un rôle particulier à jouer compte tenu de ses responsabilités souveraines – de mettre en place les conditions nécessaires pour permettre au processus d'aller de l'avant. Il n'y a plus de temps à perdre.

L'Uruguay fait siens les appels répétés du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et de l'Union africaine en faveur de la publication d'urgence d'un calendrier électoral crédible pour la tenue des élections, conformément aux dispositions de l'accord. Non seulement la publication du calendrier électoral contribuera à réduire grandement le sentiment d'incertitude qui règne chez les Congolais, mais elle permettra aussi aux partenaires, notamment l'ONU - dont l'appui technique et financier demeure essentiel pour la tenue des élections –, de mieux déterminer quel type de soutien ils devront fournir.

Deuxièmement, la paralysie du processus politique a sans aucun doute des répercussions négatives sur la sécurité et la situation humanitaire et des droits de l'homme. C'est toujours la population civile qui pâtit le plus des conséquences de la crise. Comme le dit si bien le Secrétaire général dans son rapport (S/2017/824), les conditions de sécurité se sont encore dégradées en de nombreux endroits de la République démocratique du Congo ces derniers mois. Nous demeurons aussi préoccupés par le nombre élevé de violations des droits de l'homme recensées par la MONUSCO, y compris le fait que l'espace démocratique s'est encore rétréci, victime d'atteintes aux droits civils et politiques, notamment les libertés de réunion pacifique, d'opinion et d'expression.

Nous demandons instamment aux autorités gouvernementales de prendre des mesures énergiques pour mettre fin à l'impunité. Cela suppose notamment des mesures fermes pour traduire en justice tout individu responsable de violations des droits de l'homme, y compris les éléments de la Police nationale et des Forces armées de la République démocratique du Congo qui seraient impliqués. En ce qui concerne les milices qui opèrent dans le pays, une vidéo particulièrement atroce circule ces derniers jours dans laquelle on peut voir un viol et une exécution publique commis en avril dernier dans la ville de Luebo, dans la province du Kasaï. Parmi les nombreux responsables, le principal instigateur est Kalamba Kambangoma, le chef des milices rebelles Kamuina Nsapu. De telles exactions nous donnent à réfléchir et rendent indispensable que des témoignages comme celui-ci soient mis le plus rapidement possible à la disposition de la Cour pénale internationale afin que cet assassin et ses acolytes soient jugés dans les plus brefs délais. Ces faits, aggravés par une situation économique

fragile, se traduisent par une situation humanitaire inquiétante. En effet, plus de 8,5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire et près de 4 millions d'autres ont dû fuir leurs foyers. Je le répète, ces tendances négatives ne peuvent pas s'améliorer tant que les acteurs politiques ne feront pas de progrès tangibles dans le cadre du processus politique, d'où l'importance cruciale d'une mise en œuvre immédiate et intégrale de l'accord du 31 décembre 2016.

En troisième et dernier lieu, l'Uruguay salue les efforts que la MONUSCO continue de déployer pour faire de la force un instrument plus agile, plus souple et plus réactif. Cependant, je voudrais réitérer ce que ma délégation a déjà dit à l'occasion du renouvellement du mandat de la MONUSCO en mars le dernier (voir S/PV.7910) et durant la dernière séance d'information tenue en juillet(voir S/PV.7998), s'agissant de nos préoccupations au sujet de la réduction des effectifs de la MONUSCO alors que la violence s'intensifie en République démocratique du Congo.

Nous avons pris note du rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2017/826), qui a été récemment publié. Nous saluons le travail exhaustif et sérieux qui a été réalisé sous la direction du Département des opérations de maintien de la paix. Nous estimons qu'il est important et nécessaire de souligner que le Secrétariat a fixé clairement les limites des tâches que la MONUSCO peut effectuer dans sa configuration actuelle et en fonction de la situation sur le terrain. Nous encourageons la MONUSCO à continuer à se concentrer sur ses deux priorités stratégiques : la protection des civils et l'appui à la mise en œuvre de l'accord politique du 31 décembre 2016.

Pour terminer, je voudrais exprimer nos condoléances au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie à la suite du décès de deux de ses soldats de la paix, du fait d'attaques délibérées menées par le groupe armé connu sous le nom de Forces démocratiques alliées. Nous condamnons fermement ces attaques et demandons que leurs auteurs soient traduits en justice.

M. Zambrana (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous voudrions saluer la présence du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'intégration régionale de la République démocratique du Congo, M. Leonard She Okitundu. La Bolivie remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), M. Maman Sidikou, de son exposé. Nous saluons son action de médiation et d'accompagnement des efforts déployés par les autorités de la République démocratique du Congo dans le cadre du processus de renforcement de la sécurité et de la stabilité dans ce pays.

La Bolivie déplore les attaques qui ont été perpétrées récemment par les Forces démocratiques alliées contre la MONUSCO. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles touchées ainsi qu'au peuple et au gouvernement tanzaniens suite à la mort des membres de son contingent durant cette attaque. De même, nous exprimons nos vœux de prompt rétablissement aux blessés. Nous déplorons ce climat de violence et nous exprimons nos préoccupations quant à la détérioration de la situation en matière de sécurité dans la République démocratique du Congo. Nous prenons note de l'apparition de nouvelles sources de conflit, notamment les différends concernant l'accès aux ressources naturelles, les conflits intercommunautaires et entre les groupes armés, ainsi que la violence ethnique.

Nous condamnons fermement ces agissements qui, comme M. Sidikou l'a indiqué, ont pour conséquence le fait que quelque 8,5 millions de personnes – dont 5,5 millions d'enfants – ont besoin d'une aide humanitaire, soit une hausse de 16 % par rapport à janvier 2017, et que les déplacés sont désormais au nombre de 3,8 millions, selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2017/824). En outre, nous condamnons tout acte visant à exacerber les tensions intercommunautaires et à inciter à la violence, ainsi que tous les actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. À notre avis, tous ces actes doivent faire dûment l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent être traduits en justice et jugés par les tribunaux compétents, y compris les actes dans lesquels les agents de la police nationale sont impliqués.

La Bolivie appuie les initiatives politiques et les recommandations figurant dans le dernier rapport du Secrétaire général concernant la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui vise, entre autres objectifs, la promotion des plans de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement des différents groupes d'insurgés, aussi bien congolais qu'étrangers, opérant en République démocratique du Congo.

Nous saluons également l'intensification des efforts de la MONUSCO pour assurer la sécurité des

civils et nous l'encourageons à continuer d'œuvrer à la paix et à la stabilité de la région en coordination avec les forces militaires de la République démocratique du Congo, conformément à son mandat. Pour atténuer l'insécurité dans la région, il faut régler les questions fondamentales que sont l'impasse politique actuelle et l'incertitude persistante au sujet du calendrier électoral. Il est essentiel de faire des progrès sur le plan politique. Nous réitérons qu'il ne faut pas négliger les principes de la diplomatie préventive et des bons offices en vue de parvenir à une solution politique négociée, tout en veillant au respect de la souveraineté de la République démocratique du Congo. À cet égard, nous prenons note de la tenue, le 19 septembre à Kananga, du forum consacré à la réconciliation dans la région du Kasaï, et appelons les parties à mettre en œuvre les mesures de renforcement de la confiance prévues par l'accord politique.

Dans ce contexte, la Bolivie estime que l'accord politique signé le 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo, entre le Gouvernement et l'opposition, est une base solide qui établit une feuille de route pour l'organisation de l'élection présidentielle, conformément à la Constitution congolaise et à la résolution 2277 (2016). Nous estimons que tous les acteurs doivent respecter et appuyer cet accord en vue de l'organisation d'élections pacifiques, crédibles, inclusives et en temps opportun, permettant un transfert pacifique du pouvoir. À cet égard, nous appelons les signataires de l'accord à créer les conditions nécessaires pour que le processus politique puisse avancer et aboutir. Nous appelons également à l'adoption par la Commission électorale nationale indépendante d'un calendrier électoral qui fasse l'objet d'un consensus et à l'achèvement du processus d'inscription des électeurs conformément à l'accord politique. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise à jour des listes électorales, étant donné qu'à la date du 10 septembre, 41 millions d'électeurs, dont 48 % de femmes, avaient été inscrits.

Nous saluons le travail de bons offices réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et la MONUSCO auprès des acteurs politiques nationaux et des autorités gouvernementales afin de promouvoir la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre. Il est essentiel de renforcer le dialogue et la collaboration avec les partenaires régionaux et sous-régionaux pour prévenir et régler les conflits. Par conséquent, nous nous félicitons de l'appel lancé par la Communauté de développement de l'Afrique australe en vue de la publication d'un calendrier électoral et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour que la Commission électorale nationale indépendante soit dotée des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre. La Bolivie appelle ces organisations, ainsi que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale à tenir des consultations régulières avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres acteurs internationaux pour veiller à ce que la région et la communauté internationale apportent leur appui à la mise en œuvre de cet accord.

Enfin, nous sommes convaincus qu'il appartient au peuple congolais et aux institutions congolaises de prendre les décisions concernant l'avenir de leur pays, sur la base d'initiatives africaines. Notre devoir est d'appuyer ces décisions en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays. Nous estimons qu'il s'agit d'un facteur décisif dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement dans la République démocratique du Congo.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. She Okitundu.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : De prime abord, Monsieur le Président je me fais l'honneur de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2017 et de vous dire combien nous sommes honorés de voir la France, un pays ami, diriger les délibérations du Conseil de ce jour. Ma délégation tient ensuite à vous remercier sincèrement pour avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion sur la situation en République démocratique du Congo. Elle vous assure de son soutien et de sa coopération durant votre mandat.

Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas une fois de plus au Conseil la reconnaissance du Gouvernement et du peuple congolais pour tant d'efforts remarquables qu'il ne cesse de fournir pour que mon pays retrouve la stabilité dont il a grandement besoin pour mobiliser les énergies nécessaires en vue de son développement. Je voudrais enfin saluer et témoigner mon estime à S. E. M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour son engagement et son implication personnelle dans la recherche de solutions en faveur de la paix dans mon pays.

Avant de poursuivre mon propos, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement de mon pays, de condamner avec force les attaques perpétrées par les Forces démocratiques alliées dans le Nord-Kivu contre les soldats de la paix, qui ont causé la mort de deux Casques bleus tanzaniens et en ont blessé 18 autres. Mon pays présente à l'Organisation des Nations Unies et au Gouvernement tanzanien, ainsi qu'aux familles respectives des victimes, ses condoléances les plus attristées.

Ma délégation prend note des rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (S/2017/825) et sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2017/824), respectivement des 29 septembre et 2 octobre, et remercie M. Maman Samba Sidikou, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, qui vient d'en faire la présentation.

Tout en appréciant à sa juste valeur le contenu desdits rapports, ma délégation juge important de revenir sur certains points qui méritent l'attention du Conseil et des éclaircissements de notre part. Dans cette optique, qu'il me soit permis de dire un mot sur la situation politique dans mon pays, en mettant plus particulièrement l'accent sur la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016 et le processus électoral, ainsi que sur la situation sécuritaire et le dialogue stratégique.

Concernant la mise en œuvre de l'accord du 31 décembre 2016, comme le rapport sous examen l'a indiqué, après la mise en place d'un Gouvernement d'union nationale, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral a été installé et fonctionne, avec à sa tête un membre du Rassemblement des forces politiques et sociales de la République démocratique du Congo acquises au changement. J'y reviendrai tout à l'heure.

Quant au processus électoral, comme les membres le savent aussi, les opérations d'actualisation du fichier électoral sont entrées dans leur dernière phase, avec l'enrôlement des électeurs dans les provinces du Kasaï et du Kasaï central, ainsi que dans les territoires de Luilu et de Kamiji dans la province du Lomami, provinces qui ont été secouées par les malheureux événements causés par la milice de Kamuina Nsapu. Sur 45 millions d'électeurs attendus, 42 millions ont déjà été enrôlés. Comme le Conseil peut s'en rendre compte, mon pays a bel et bien mis le cap sur les élections.

La question que chacun des membres se pose aujourd'hui est celle relative au calendrier électoral. C'est pour répondre à cette préoccupation que le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral a procédé, conjointement avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et le Gouvernement, à une évaluation dudit processus. Le calendrier sera donc publié incessamment.

Toutefois, le Conseil n'est pas non plus sans savoir qu'à deux reprises, en 2014 et 2015, la CENI a eu à publier deux projets de calendrier, qui non seulement ont été systématiquement rejetés par l'opposition mais qui n'ont également pas bénéficié du soutien attendu de la communauté internationale. Cela a eu comme conséquence le report des élections jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre logistique, financier, sécuritaire et normatif, le Président de la CENI a déclaré, il y a quelques mois, que les trois élections couplées prévues pour décembre ne pourront pas se tenir à cette date. Cette déclaration continue à susciter des interprétations divergentes sur la légitimité des institutions dans mon pays après décembre.

À ce sujet, point n'est besoin d'affirmer ici que les institutions de la République démocratique du Congo, à l'instar d'autres pays à travers le monde, tirent leur légitimité de la Constitution. L'accord politique global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa, conçu particulièrement dans le cadre de l'organisation des élections apaisées, crédibles et transparentes, engage aussi les parties signataires à respecter la Constitution. C'est ce qui ressort du chapitre II, point II.1 dudit accord, stipulant ce qui suit :

> « Les parties prenantes s'engagent à respecter la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée en 2011 et les lois de la République, à organiser les élections présidentielle, législatives, nationales et provinciales ainsi que les élections locales en conformité avec ladite Constitution. »

Quant à la possibilité du report des élections, les dispositions du chapitre IV, point IV.2 de l'accord politique du 31 décembre 2016 l'ont également prévue. En effet, ces dispositions stipulent ce qui suit :

> « Les parties prenantes conviennent de l'organisation des élections en une seule séquence présidentielle, législatives, nationales

> et provinciales au plus tard en décembre 2017. Toutefois, le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, le Gouvernement et la CENI peuvent unanimement apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement desdites élections. »

C'est dans cet objectif qu'une deuxième réunion d'évaluation est prévue du 12 au 14 octobre.

Pour clore avec ce point, il me semble important de signaler que la République démocratique du Congo tient fermement à l'irréversibilité de l'organisation des élections, comme l'a si bien rappelé le Président de la République, S. E. Joseph Kabila Kabange, du haut de la tribune de l'Assemblée générale (voir A/72/PV.19), mais à de bonnes élections qui pourront conduire à une passation pacifique du pouvoir et éviter ainsi les malheureuses péripéties qui ont émaillé les précédents scrutins de 2006 et de 2011.

Sur le plan sécuritaire, les deux rapports font état des activités des groupes armés dans la partie orientale de mon pays, tout comme dans certains États faisant partie de la région des Grands Lacs. Concernant particulièrement la République démocratique du Congo, les Forces armées de la République démocratique du Congo poursuivent la lutte pour l'éradication desdits groupes, en collaboration avec la MONUSCO.

Face au mode opératoire non conventionnel auquel recourent ces forces négatives, mon pays est d'avis que la MONUSCO devrait privilégier l'efficacité en dotant la Brigade d'intervention de moyens conséquents capables de lui permettre de remplir les missions qui lui sont assignées par la résolution 2348 (2017) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne les membres de l'ex-Mouvement du 23 mars (M23), j'ai évoqué ce dossier lors de ma précédente intervention devant le Conseil, faite au mois d'août (voir S/PV.8026), en mettant les membres au courant de l'activisme politique et militaire de ces ex-rebelles dans les pays voisins où ils ont trouvé refuge. Cette situation a été également portée à la connaissance des autorités de ces pays. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement en avait appelé au Conseil pour que, d'une part, une pression soit exercée sur les pays cités pour qu'ils se conforment aux engagements souscrits librement par eux dans le cadre de l'Accord d'Addis-Abeba et que, d'autre part, des sanctions soient envisagées à l'endroit du leadership des ex-M23.

La disparition, du camp militaire de Bihanga, de plus de 900 de leurs membres qui étaient supposés y être cantonnés est une situation très préoccupante dans la mesure où, selon les informations reçues de sources concordantes, y compris de la réunion tripartite entre la République démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Soudan du Sud, qui s'est tenue à Kinshasa du 2 au 4 septembre, ces ex-combattants feraient partie des différents groupes armés qui opèrent en République centrafricaine, au Burundi, au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo. Le Conseil conviendra avec moi que cet activisme risque de nuire à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la région. Pour leur part, et en tout état de cause, S. E. Joseph Kabila Kabange et son homologue ougandais, Yoweri Museveni, ont décidé, suite à leur dernier constat, de coordonner leurs actions pour l'éradication des forces négatives dans la région. Pour ce faire, ils ont convenu de lancer incessamment des opérations conjointes.

Par ailleurs, le rapport (S/2017/825)fait également état de l'information relative à la possibilité d'octroi du statut de réfugiés à ces ex-rebellespar l'Ouganda. Mon pays va procéder, par des mécanismes appropriés, à la vérification de cette situation avant d'en discuter avec le Gouvernement ougandais, si les intéressés remplissent les conditions requises par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, auquel cas l'avis du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sera déterminant.

Mes différentes interventions reviennent chaque fois sur le dossier des 340 combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda qui continuent à attendre leur rapatriement dans les sites de transit à Kanyabayonga dans le Nord-Kivu, à Walungu dans le Sud-Kivu et à Kisangani dans la Tshopo. Je réitère une fois de plus les appels de mon gouvernement à la communauté internationale pour leur rapatriement dans leur pays d'origine ou, à défaut, dans un pays tiers en dehors de la région des Grand Lacs.

Pour ce qui est des combattants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, que la MONUSCO a cantonnés à Munigi, à Dungu et à Goma dans le Nord-Kivu, mon gouvernement apprécie les efforts fournis par la MONUSCO, en collaboration avec les Gouvernements du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo, lesquels efforts ont permis le rapatriement de huit de ces membres dans leur pays et la réinstallation de 58 autres en Éthiopie, au Kenya et au Soudan. Mon

gouvernement souhaite que ces efforts se poursuivent jusqu'au rapatriement de tous ceux qui sont encore présents dans les sites de transit ou jusqu'à leur réinstallation dans des pays tiers.

Pour mettre un terme à ce chapitre, qu'il me soit permis de signaler brièvement, concernant les provinces du Kasaï et du Kasaï central qui ont été victimes d'attaques terroristes de la milice Kamuina Nsapu, que le calme y est revenu. Les enquêtes ont été ouvertes pour faire la lumière sur les circonstances exactes des crimes commis, établir la responsabilité et identifier les auteurs de ces crimes en vue de les sanctionner.

La population, qui avait trouvé refuge dans les provinces voisines et en Angola, a commencé à regagner le milieu d'origine. Pour restaurer la confiance au sein de la population et favoriser la coexistence pacifique, le Président de la République, au terme de la tournée de réconfort qu'il a effectuée dans les provinces sinistrées, a initié et présidé la conférence sur la paix, la réconciliation et le développement à laquelle ont participé toutes les forces vives de ces provinces.

Comme je l'ai souligné devant le Conseil il y a deux mois, le défi majeur qui subsiste dans cette partie du territoire national est d'ordre humanitaire, avec le retour des déplacés internes et externes, dont la prise en charge nécessite la mobilisation de tous les partenaires pour une assistance urgente.

Concernant le dialogue stratégique, en dehors de la première phase qui s'était tenue en mars 2016, la résolution 2348 (2017) prévoit que ce dialogue pourra se poursuivre entre le Gouvernement et la MONUSCO.

Dans ce contexte, pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le désengagement des forces de l'ONU se fera d'une manière progressive selon les phases suivantes. La première phase devra concerner les zones où la présence de la force de la MONUSCO n'est plus nécessaire; la deuxième phase, les zones où la concentration des forces est supérieure à la menace; et la troisième, les zones où persiste la menace et celles où de nouveaux défis émergent.

Pour mon gouvernement, au regard de la composition des contingents de la MONUSCO, de par leur capacité d'action ainsi que leur origine, la Brigade d'intervention devra être la dernière force à quitter le territoire de la République démocratique du Congo.

J'ai entendu tout à l'heure quelques propos en ce qui concerne l'inquiétude, ou même l'incertitude qui règnerait actuellement non seulement quant à la mise en œuvre de l'accord, mais aussi quant à l'organisation des élections. Je tiens à relativiser cette inquiétude et cette incertitude. La situation en République démocratique du Congo n'est pas pire que dans d'autres pays qui se trouvent dans les mêmes circonstances.

S'agissant d'abord de la remarque concernant l'usage disproportionné de la force, il n'existe pas de politique délibérée en la matière. Si de tels cas se produisent, cela relève des responsabilités individuelles qui doivent être sanctionnées, et, le cas échéant, il faudra les dénoncer.

Concernant la liberté d'expression et la liberté de manifester, je tiens à rappeler ici devant le Conseil que nous sommes redevables au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Pacte ne rend pas ces libertés absolues; ces libertés sont relatives et des restrictions peuvent y être apportées. Seulement, ces restrictions sont celles qui sont nécessaires dans une société démocratique. Dans notre pays, à partir du moment où certaines personnes veulent à tout prix manifester en appelant à l'insurrection, là, inévitablement, nous ne sommes plus dans les cas prévus dans le cadre de l'exercice démocratique de la liberté d'expression. Par conséquent, la nécessité du maintien de l'ordre public et de la sécurité publique s'impose et prime sur l'exercice de cette liberté.

C'est pour cette raison que je tiens à rappeler ici devant le Conseil la volonté, la détermination du Gouvernement de la République démocratique du Congo à voir l'accord du 31 décembre 2016 mis en œuvre, et c'est la cas, malgré toutes les inquiétudes que j'ai entendues tout à l'heure.

En ce qui concerne l'organisation d'élections, la première condition, c'est la détermination du corps électoral. Or, aujourd'hui, comme on l'a dit tout à l'heure, le processus tendant à la détermination du corps électoral va se terminer d'ici environ 30 jours. À partir de ce moment-là – et la Commission électorale nationale indépendante l'a promis – le calendrier électoral sera publié et une fois que ce sera chose faite, tout le monde saura à partir de quel moment les élections auront lieu. Je tenais à relativiser l'incertitude et l'inquiétude que j'ai entendues tout à l'heure.

Dans la recherche de solutions pour asseoir la paix et la stabilité dans mon pays, mon gouvernement apprécie le concours dont il bénéficie de la part des organisations internationales et régionales, parmi lesquelles figurent

l'Union africaine, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe et tant d'autres. C'est ici l'occasion pour mon pays de leur rendre hommage et de leur témoigner de sa gratitude. Cette reconnaissance, je l'adresse également aux pays fournisseurs de contingents. À tous les membres du Conseil, je réitère les remerciements de mon gouvernement pour leur engagement à la cause de mon pays.

Le Président : Je remercie S. E. M. She Okitundu de sa déclaration.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.